Quand elle aurait quelques hommes de moins au moment de la guerre, ce qui ne serait pas, puisqu'il s'agit de dispenses en temps de paix seulement, la France y gagnerait encore par le développement de son commerce et de son influence.

Répondant à une assertion de M. Paul Bert, que si l'amendement de M. Durand était adopté, les missionnaires seraient seuls à en profiter, l'orateur déclare que cela serait encore un bénéfice pour la France: les missionnaires portent partout et maintiennent partout l'influence française.

La Chambre doit donc voter l'amendement de M. Durand dans l'intérêt de la grandeur et de la sécurité de la France. (Applaudissements à droite et au centre).

M. Guichard combat l'amendement. Il ne veut aucune exception au service obligatoire.

M. Ribot demande le renvoi de l'amendement à la commission, en invitant celle-ci à l'élargir.

M. le général Campenon déclare que le gouvernement repousse le renvoi de l'amendement de M. Ribot à la commission.

Le renvoi de la proposition Ribot à la commission est repoussé par 355 voix contre 149.

M. de Lanessan dit qu'il votera contre l'amendement Durand et contre le projet de la commission. L'orateur estime que l'amendement Durand créerait des inégalités flagrantes, et le projet de la commission est encore plus mauvais, car il sacrifie tous les intérêts. Il s'agit d'exiger que tout Français soit apte à pouvoir fournir un service militaire; mais si ce service d'un an suffit pour cette éducation militaire, à un certain nombre de jeunes gens, il faut permettre à tous les jeunes gens de passer, après un an ou deux, des examens purement militaires, à la suite desquels ils pourraient être renvoyés.

L'orateur dépose un amendement en ce sens et demande le renvoi à la commission.

Le renvoi est adopté par 329 voix contre 190. (Mouvements prolongés).

Des groupes se forment dans l'hémicicle discutent la portée du vote.

La suite de la discussion est ajournée et est renvoyée à la prochaine séance qui aura lieu samedi.

La séance est levée.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LE DÉCREUSAGE DES TEXTILES. — Le vote que le conseil municipal de Roubaix a émis dans sa séance du 4 juin, et qui a baissé de moitié le tarif des opérations de décreusage, ne peut manquer d'étendre considérablement l'application de cette mesure moralisatrice.

Comme le constate judicieusement M. Musin—dans un travail très pratique qu'il vient de faire imprimer et qu'il intitule modestement: *Essai sur la nécessité du décreusage* — le conditionnement, sans l'opération complémentaire du décreusage, ne renseigne que très imparfaitement l'intéressé.

Il est entendu, aujourd'hui, que les textiles ne sont plus seulement surchargés d'humidité, mais encore que de nombreux corps étrangers ont été ajoutés aux matières premières, soit par fraude, et pour lui donner plus de poids, soit par le fait même de la manutention qu'elles ont subi depuis le triage jusqu'à la filature; manutention qui nécessite l'emploi de corps gras, tels que le savon et les huiles d'ensimage.

Le filateur, qui est parfois tenu à un rendement *obligatoire*, a tout intérêt, comme l'a dit en séance M. Gustave Legrand, à faire constater les *additions* de toutes natures que contient le peigné avant son passage aux étirages et aux bobinoirs, afin qu'on ne puisse mettre une *soustraction* à sa charge.

Le teinturier doit, lui, *exiger* l'analyse du peigné ou du filé avant la mise en bac; parce que ce peigné, ou ce filé, peut être chargé de matières qui nuisent aux opérations de la teinture. M. Musin cite à ce sujet les additions, conscientes ou involontaires, de sulfate de fer.

Nombreux sont les cas où des contestations très sérieuses ont été provoquées entre les négociants et les fabricants d'une part, les filateurs et les teinturiers de l'autre, par les mauvais rendements des matières, manutentionnées cependant avec le plus grand soin par ces derniers.

On se rappelle encore le procès qui eut un si grand retentissement, il y a une dizaine d'années, procès qui fit naître l'addition de glycérine à la laine peignée.

Jusqu'alors, le conditionnement n'avait servi qu'à établir le degré d'humidité des matières soumises à l'analyse. Depuis 1861, M. Musin avait bien tenté de faire ajouter à son bureau un bureau de dégraissage; il s'était même livré à des expériences officieuses, mais, en 1869, le comité de surveillance de la condition publique de Roubaix, se basant sans doute sur le nombre restreint des opérations, ne crut pas devoir autoriser M. Musin à les continuer.

En 1873, on organisa de nouveau un service officieux de dégraissage pour les laines, et de décreusage pour les soies.

Malgré leur prix relativement élevé, le nombre des opérations augmenta d'année en année. Ainsi, en 1873, 36 échantillons de laine peignée furent soumis à l'analyse; en 1878, il y en eut 417.

Mais, nous le répétons, ce nombre eut été bien plus considérable si le prix des opérations eut été moins élevé, car la majeure partie des industriels reconnaissent l'absolue nécessité de moraliser les transactions et, nous-même, nous avons applaudi aux efforts faits récemment pour établir un système de vente avec taux de conditionnement pour les blousses exposées aux enchères.

Et, s'il restait encore des timorés, ou des incrédules, nous les engagerions à lire la brochure de M. Musin. Ils verraient que le dégraissage et le décreusage est devenu une nécessité et qu'il sera bientôt impossible de traiter une affaire en laine, soie, coton, lin, bruts ou manufacturés, sans prendre pour base de la transaction l'état — *loyal et marchand* — de ces textiles, estimé par le bureau officiel chargé de cette analyse.

V. DUBURCQ.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES
Paris, 13 juin, minuit 40.

La pression barométrique est de 761 m/m à Biarritz.
768 à Dunkerque.
751 à Brest.
Baisse de 1 m/m sur Biarritz.
Hausse de 1 — Brest.
— 2 — Dunkerque.
— 3 — Paris.
Temps probable: vent des régions Sud et Est, temps beau.
Belle température.

AFFAIRES MILITAIRES

Haltes de repas chauds. — Le 6e corps vient de faire à Bar-sur-Aube un intéressant essai des « haltes de repas chauds »:

Mardi dernier, un bataillon d'infanterie, complété à l'effectif de guerre, était parti par un train spécial fourni par la Compagnie de l'Est, avec armes et bagages, son état-major et ses chevaux. A l'heure dite, la colonne arrivait à l'étape, et la soupe était prête, ainsi que les boites de conserves.

Il y avait douze cents hommes à nourrir. L'arrivée et le départ doit s'effectuer en une heure. En vingt-cinq minutes, les hommes avaient mangé leur soupe, 250 grammes de viande et bu un quart de café.

Il est même resté des conserves, ce qui prouve que le repas était suffisamment copieux.

Les officiers de l'armée territoriale, chargés du service des étapes dans le 6e corps, avaient été convoqués pour deux jours, au lieu de quinze; ils ont admirablement contribué à la réussite de cette manœuvre militaire, qui s'effectuait pour la première fois en France depuis que le service des haltes de repas chauds est décidé.

Armée territoriale. — Par décret du 9 juin, ont été nommés:

Au grade de chef de bataillon, 1er régiment, M. Henri-Eugène Spriet, capitaine au 6e régiment, en remplacement de M. Fourchon, qui a accompli la durée légale du service.

2e régiment. M. Oscar-Félix-Xavier Trotin, capitaine au 50 régiment, en remplacement de M. Lapeyre, qui a accompli la durée légale du service;

Au grade de capitaine. 1er régiment, M. Jean-Baptiste-Emile Dubrulle, lieutenant au corps.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les funérailles de M. François Chieus, vétérinaire, ont eu lieu ce matin, à 10 heures, en l'église Saint-Martin. Un grand nombre d'habitants de Roubaix et des campagnes environnantes étaient venus donner un dernier témoignage de sympathie et de gratitude à l'homme utile que nous venons de perdre.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Baucarne Leroux, président du comice agricole de l'arrondissement de Lille, Bouchery, conseiller général du canton de Lannoy, maire de Sailly, Deleporte-Bayart, membre de la Chambre facultative d'agriculture, Deschodt, pharmacien, membre de la commission cantonale d'hygiène, Godefroid, docteur en médecine, président de la commission d'hygiène des logements insalubres, Pollet, vétérinaire départemental, représentant le corps vétérinaire.

Au cimetière de Roubaix, M. Pollet a prononcé le discours suivant:

« Messieurs,

» L'homme déposé dans ce tombeau, François Chieus, a vécu soixante ans d'une vie militante. Il a fallu la mort pour lui donner du repos.

» Sorti de l'école vétérinaire d'Alfort à l'âge de vingt et un ans, il vint aussitôt s'installer à Roubaix. Dès ce moment, sans oublier le village de Nieppe, où il naquit en 1824, Roubaix est sa ville, son pays, il est Roubaisien de cœur et d'âme.

» Ses débuts dans la carrière vétérinaire furent pénibles; il était fort jeune et il se trouvait aux prises avec l'empirisme qui dominait partout. Chieus était créé pour la lutte. Animé d'une volonté persévérante, tenace, il courut au-devant de tous les combats.

» Deux intérêts le soutenaient: le plus naturel, le sien propre d'abord, lequel grandit au fur et à mesure que sa famille augmenta; puis celui des propriétaires d'animaux, celui des cultivateurs, qu'il voyait avec peine être la proie d'un charlatanisme éhonté. Si parfois il se montra exalté, colère, c'est que son indignation débordait à la vue des agissements perfides de l'ignorance. Il sentait qu'au milieu de ces campagnes, maintenues dans l'ombre par des gens incapables et de mauvaise foi, il avait un beau rôle à remplir, un rôle d'apôtre, de clarté, de lumière. Il s'en empara comme d'un devoir.

» Vous tous, cultivateurs, qui, depuis le jour où vous vous êtes connus avec Chieus, et avez été des amis, vous savez les nombreux services qu'il vous a rendus autant par ses conseils que par la pratique de son art. Il vous a été dévoué aussi bien la nuit que le jour, et vous aimiez à être dominés par lui, parce que vous saviez qu'il ne commandait rien qui ne tournât à votre profit. Je vous remercie, au nom de sa famille, de la reconnaissance que vous lui en témoignez par votre présence dans cette solennité du suprême adieu.

» Je n'ai qu'un regret à exprimer, c'est qu'en raison des services considérables qu'il a rendus autour de lui, à l'agriculture, et aussi aux administrations publiques, on ne lui ait pas décerné une récompense nationale, qu'il avait si bien méritée.

» Mais tes concitoyens, Chieus, savent que tu en étais digne; et cette pensée servira à consoler d'un oubli regrettable ceux qui, en dehors de ta famille, ont espéré jusqu'au bout. Qu'ai-je besoin d'énumérer tout ce que tu as dépensé de temps, de veilles, de voyages, d'argent, au bénéfice de la ferme, de l'atelier, de l'administration départementale et de l'Etat, pour démontrer qu'une distinction honorifique eût été chèrement payée par toi! Ne sait-on pas que, depuis 1853, tu faisais partie de la commission cantonale de statistique; qu'en 1855, la ville de Roubaix t'a nommé inspecteur-commission d'hygiène, de la commission du bureau de bienfaisance et de celle des logements insalubres; qu'en 1866, tu reçus du ministère et de la préfecture des lettres de félicitations pour le dévoûment dont tu as fait preuve pendant l'épidémie du choléra; qu'en 1867, on t'a nommé inspecteur sanitaire de quatre bureaux de douane à la frontière; qu'en 1870, tu fis partie de la garde à cheval comme vétérinaire; qu'en 1871, tu fus nommé membre de la chambre consultative d'agriculture, où tes avis furent toujours fort écoutés de tes collègues; qu'en 1871, tu étais élu président de la commission sanitaire départementale; qu'en 1872, le gouvernement te nomma inspecteur sanitaire au bureau de douane de Tourcoing; qu'en 1873, tu reçus enfin du ministère une médaille d'or pour le zèle et le dévoûment que tu as déployés pendant le typhus; qu'en 1881, tu étais délégué cantonal de l'instruction publique, etc., etc., etc.

» Je m'arrête à cette énumération, Messieurs; c'est une partie de ses titres à l'estime publique. Je ne puis pas ici, vous remémorer toutes les sociétés savantes dont il était membre actif, fondateur ou honoraire; cela deviendrait trop long. Ce que je viens de rappeler suffit grandement pour vous donner l'appréciation de la confiance qu'on avait en son savoir et en son dévouement. Oui, Chieus avait la confiance de tous; car, en outre de celle qu'il avait conquise dans sa clientèle très étendue, n'avait-il pas celle de la municipalité de Roubaix, qui l'avait nommé inspecteur de la salubrité à l'abattoir et aux diverses halles de la ville? N'avait-il pas celle du gouvernement qui l'a fait inspecteur sanitaire aux bureaux de douane? N'avait-il pas celle du département, qui l'avait désigné comme membre de la chambre consultative d'agriculture, et président de la commission instituée pour combattre, en 1871, le terrible fléau de la peste bovine? N'avait-il pas la confiance de ses confrères, lorsque, pendant bien des années, ils l'ont appelé à l'honneur de les présider dans leurs réunions semestrielles?... Et partout, Chieus s'est montré à la hauteur des multiples fonctions qu'il a remplies. Ce que Chieus a fait durant presque ses quarante ans d'exercice, c'est prodigieux.

» Il apportait, dans le fonctionnement de ses missions, une grande sagesse de réflexion. Si un obstacle surgissait, il l'examinait froidement sous toutes ses faces, il le sondait; puis, quand il croyait avoir trouvé le moyen de le surmonter, il marchait de l'avant avec une volonté opiniâtre, que rien n'eût fait fléchir, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à ses fins.—Vous le savez: en 1871, le typhus bovin faisait rage et menaçait de détruire notre belle race flamande. Tous les jours, Chieus était sur la brèche: tous les jours éteints, de nouveaux foyers de contagion se rallumaient.

» Les cultivateurs méfiants, imbus de cette fausse idée que la promesse d'indemnité n'était qu'un leurre, sans réalité, loin de faire la déclaration de la maladie, qui dévastait leurs étables, la cachaient avec soin. Les agents communaux, craignant de déplaire aux fermiers, se taisaient. Que faire? Chieus se dit: Il faut prouver qu'on paiera; et il faut des agents désintéressés qui nous révèlent la présence du mal. Aussitôt l'idée conçue, aussitôt elle est mise à exécution. Nous partons à Paris; nous demandons aux ministres et à la Chambre de l'argent et des gendarmes. On nous les accorde, et un mois après, le typhus n'existait plus. Chieus, par ton énergique résolution, tu avais sauvé la fortune de cette riche contrée.

» Chieus aimait ardemment sa profession, qu'il voulait voir partout honorée et estimée. Il était largement doué de ce que nous appelons le tact médical; son diagnostic était prompt et sûr. C'était un vétérinaire praticien émérite. Il laisse beaucoup de notes, d'observations; mais il n'a rien écrit. Il n'en eut pas le loisir; tout son temps était consacré à la pratique de l'art. Aussi a-t-il fait une importante maison. Sa consolation fut de voir son œuvre se continuer par son fils et son gendre, associés, qui ne failliront pas dans la tâche que Chieus leur a laissée à remplir.

» Malgré les fatigues écrasantes de ses quarante années d'exercice, il avait conservé un tempérament capable de lui donner encore de longues années de satisfaction du devoir accompli, si un pénible accident n'était venu briser cette vaillante nature.

» Repose en paix, cher ami: reçois, au nom du corps des vétérinaires, ce dernier adieu, Chieus, adieu. »

Nous lisons dans le *Progrès du Nord*:

« Voici une scène qui s'est passée, il y a quelques jours, à la mairie de Roubaix.

» C'était le matin; un employé, envoyé par son patron pour faire légaliser une signature, explique le but de sa démarche à l'huissier de service, qui lui répond: « C'est bien, donnez-moi vos papiers, vous reviendrez les chercher à trois heures. — *L'employé*: Comment, à trois heures! Mais mon patron attend après ces pièces. Si M. le Maire n'est pas là, donnez-moi l'adresse d'un adjoint, j'irai chez lui.

« L'HUISSIER. — C'est inutile; *ce n'est plus comme sous l'ancienne administration, ces messieurs ne reçoivent pas chez eux. Du reste, ils sont là, dans le bureau de M. le Maire, mais ils ne sont pas visibles, voilà tout.* »

Et l'employé eut beau insister, il dût se retirer sans avoir pu obtenir la légalisation qu'il demandait.

» Pour être juste, nous devons ajouter qu'il suffit au patron de renvoyer son employé avec un mot à l'adresse d'un adjoint dont il est l'ami, pour qu'on lui accordât ce qu'il désirait. »

Si ce petit incident est vrai, il est très fâcheux.

Mais les correspondants roubaisiens du *Progrès du Nord* ont une si singulière façon d'habiller la vérité, que nous gardons quelque doute.

Nous doutons surtout que l'administration autorise ses employés à traiter le public aussi cavalièrement et qu'elle tolère, de leur part, une attitude et un langage dans lesquels il ne lui serait peut-être pas difficile de trouver quelque chose qui ressemblerait fort à de la malveillance.

Tribunal de commerce de Roubaix. — La liste générale des élections pour le Tribunal de commerce est déposée au greffe de ce tribunal, depuis le 5 juin 1884.

En outre, à partir du même jour, une liste spéciale pour chacun des cantons du Tribunal, a été déposée au greffe du canton.

La liste générale sera close le 2 juillet et l'élection aura lieu le dimanche 13 juillet, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Dimanche et lundi, vers onze heures et demie du soir, à l'issue du concert qui doit avoir lieu pendant la fête, au profit des Ecoles libres, trois *cars* pour Tourcoing se tiendront à la disposition des voyageurs.

Les chemins vicinaux. — On a vu, hier, que M. Courtin, de Tourcoing avait été déclaré adjudicataire de l'entretien des chemins vicinaux de la commune, pour les années 1884, 1885 et 1886. Les travaux vont commencer incessamment, par les chemins de Wattrelos à Hem (n° 9) et la rue du Tilleul (n° 5.)

L'école de natation. — Enfin, jeudi, la température de l'eau a été suffisamment élevée pour permettre aux baigneurs de prendre leurs ébats dans le double bassin de l'école de natation. L'après-midi, le nombre d'entrées, de part et d'autre, a été considérable. Les entrées gratuites étaient surtout nombreuses; il y avait beaucoup d'enfants des écoles, à cause du congé du jeudi. Aussi l'école présentait-elle un coup d'œil des plus pittoresques. Plongeurs, nageurs, gymnastes, tout se confondait dans un tableau des plus animés.

Les Tourquennois étaient presque en aussi grand nombre que les Roubaisiens.

Espérons que le beau temps se maintiendra..... pour le plus grand glaisir des baigneurs.

M. Emile Tiers, cultivateur au hameau des Trois-Ponts, poursuit le cours de ses succès. Il vient d'obtenir au concours régional de Saint-Omer quatre premiers prix, un second, quatre médailles d'or, une d'argent et 1,700 fr. de primes.

Les ducasses de quartier. — Dimanche, 15 juin, c'est la ducasse de la « Montagne », boulevard de Paris.

C'est M. Zéphirin Disdal, marchand de charbon, à Roubaix, qui descendra en parachute, lors de l'ascension de M. J.-B. Glorieux, aux fêtes de Lille.

Les incendies de Fourmies. — Mardi, après-midi, M. Liscouët, juge d'instruction, chargé de cette affaire, s'est rendu à Roubaix, où il a reçu les déclarations de nombreux témoins chez lesquels M. Dezwarte et sa famille avaient passé les journées qui ont précédé les derniers incendies. Il a aussi la déclaration d'un directeur de filature, actuellement à Tourcoing, mais qui était au service de M. Dezwarte en 1878, lors du premier incendie qui a eu lieu chez lui. Quant aux auteurs des derniers incendies, ils ne sont pas encore arrêtés. La justice possède le signalement exact de l'un d'eux, qui a été vu plusieurs fois avant le sinistre et qui, depuis, a disparu.

Concours colombophiles. — Voici le résultat du concours de dimanche 8 juin, sur Chantilly, organisé par M. Ringeval, cabaretier, à l'*Auberge du Pays*, rue du Pays, 2.

Lâcher de 325 pigeons, à 6 heures, par M. Aubin Veevaert, convoyeur.

1er prix, 9 h. 00 3/4, Dubeslois, P — 2e, 9 h. 01 3/4, Mathon, F., PP. — 3e, 9 h. 03 3/4, Vernier, P. — 4e, 9 h. 05, Mathon, PP. — 5e, 9 h. 06, Lefebvre, P — 6e, 9 h. 06, Tassard, PPP. — 7e, 9 h. 06 3/4, Machu, PPP. — 8e, 9 h. 07, Carpentier, PP. — 9e, 9 h. 08 1/4, Mathon F., PP. — 10e, 9 h. 08 1/4, Ivo Volcke, PP. — 11e, 9 h. 08 1/2, Salembier, P. — 12e, 9 h. 08 1/2, Salembier, PP. — 13e, 9 h. 08 1/2, Salembier, P. — 14e, 9 h. 08 3/4, Ringeval, PP. — 15e, 9 h. 09, Ferret. — 16e, 9 h. 09 1/4, Lepers, PPP. — 17e, 9 h. 09 3/4, Walleys, P. — 18e, 9 h. 09 3/4, Walleys, P. — 19e, 9 h. 10, Nys, P. — 20e, 9 h. 10, Tiberghien, P. — 21e, 9 h. 10 1/4, Marsy. — 22e, 9 h. 10 1/4, Marsy, P. — 23e, 9 h. 10 1/2, Salembier, P. — 24e, 9 h. 10 1/2, Salembier, P. — 25e, 9 h. 10 1/2, Mossin, P. — 26e, 9 h. 10 1/2, Wauin, P. — 27e, 9 h. 11, Clément. — 28e, 9 h. 11, Olmart. — 29e, 9 h. 11 1/4, Mathon F., ppP. — 30e, 9 h. 11 1/4, Dupont. — 31e, 9 h. 11 1/4, Dupont, ppP. — 32e, 9 h. 11 1/4, Dupont. — 33e, 9 h. 11 1/2, Salembier.

— Voici le résultat du concours du dimanche 8 juin, sur Vitry, organisé par la société la *Petite Macole*, établie chez Delys Quennoy, à l'estaminet de *Ma Campagne*.

Lâcher de 209 pigeons, à 11 heures.

1er prix, 11 h. 54 3/4, PPP, Ghesquière. — 2e, 11 h. 58 1/4, P, Bosthiel. — 3e, 12 h. 01, P, Degryse. — 4e, 12 h. 01, PP, Roty. — 5e, 12 h. 01, PP, Roty. — 6e, 12 h. 01, Delcuscher. — 7e, 12 h. 01, PP, Lisgre. — 8e, 12 h. 01 1/2, Degryse. — 9e, 12 h. 01 1/2, P, Corbusier. — 10e, 12 h. 01 1/2, P, Corbusier. — 11e, 12 h. 01 3/4, PP, Ghesquière. — 12e, 12 h. 01 3/4, Ghesquière. — 13e, 12 h. 02, Kachez. — 14e, 12 h. 02 1/4, PPP, Dubellois. — 15e, 12 h. 02 1/4, Labitte. — 16e, 12 h. 02 1/2, Liévin. — 17e, 12 h. 02 1/2, Raux. — 18e, 12 h. 03, PP, A. Hélinck. — 19e, 12 h. 03, Maes. — 20e, 12 h. 03 1/2, P, Mortier. — 21e, 12 h. 01 1/2, P, Raux. — 22e, 12 h. 04, Amédée Papeguay.

La société rappelle aux amateurs son concours sur Chantilly, le dimanche 22 juin, 150 francs prix d'honneur.

Elle fera un essai sur Albert, le samedi 14 juin, et un essai sur Longueau, le mercredi 18 juin.

La mise en paniers se fera jusqu'à 6 h. 1/2 du soir.

—Voici le résultat du concours du dimanche 8 juin, sur Orléans, offert par la société les *Ambulants*, établie chez M. Laloy, Vieille-Place, à Wattrelos.

148 pigeons lâchés à 5 h. 20 par M. Leman, convoyeur:

1er, 12 h. 35, Watteau, Wattrelos. — 2e, 12 h. 35, Salembier, Roubaix, PP. — 3e, 12 h. 44, Wills, Roubaix, PPP. — 4e, 12 h. 46, Echevin, Wattrelos, P. — 5e, 12 h. 47, Panchou, Wattrelos, PP. — 6e, 12 h. 47, Imbreck, Wattrelos. — 7e, 12 h. 49, Hespel, Wattrelos, P. — 8e, 12 h. 50, Varmienne, Mouscron, PP. — 9e, 12 h. 50, Hespel, Wattrelos, P. — 10e, 1 h. 4, Salembier, Roubaix, P. — 11e, 1 h. 6, Echevin, Wattrelos, P. — 12e, 1 h. 6, Delannoy, Wattrelos, P. — 13e, 1 h. 12, Delcroix, Herseau, P. — 14e. 1 h. 14, Vamienne, Mouscron, PP. — 15e, 1 h. 14, Delmotte, Wattrelos. — Hors concours, poule à 2 fr, Watteau, Farvacque.

— Voici le résultat du concours du dimanche 2 juin sur Paris, offert par la Société le «Pigeon d'Or», établie chez M. Charles Sappe.

264 pigeons lâchés à sept heures, convoyeur M. Leman de Roubaix.

1er prix, 10 h. 37, Baptiste, PP. — 2, 10 h. 37, Baptiste, PP. — 3e, 10 h. 38, Florin, P. — 4e, 10 h. 38, Vesquels, P. — 5e, 10 h. 38, Dumortier, P. — 6e, 10 h. 39, Verriest, P. — 7e, 10 h. 40, Boiscurt, P. — 8e, 10 h. 40, Demmaenne, P. — 9e, 10 h. 41, Sénécaux, P. — 10e, 10 41, Tanchon, P. — 11e, 10 h., 41, Serrurier, P. — 12e, 10 h. 42, Debodringhein, PP. — 13e, 10 h. 42, Angélus, PP. — 14e, 10 h., 42, Vamienne, PP. — 15e, 10 h. 42, Hespel. — 16e, 10 h. 42, Echevin. — 17e, 10 h. 43, Dufour, PP. — 18e, 10 h. 43, Lemaire, P. — 19e, 10 h. 44, Bataille, P. — 20e, 10 h. 44, Welcomme, P. — 21e, 10 h. 44, Welcomme, P. — 22e, 10 h., 44, Devernaie. — 23e, 10 h., 44, Lasfeld. — 24, 16 h., 45, Struve. — 25e, 10 h. 45, Watteau. — 26e, 10 h. 45, Fontaine. — 27e, 10 h. 45, Fontaine.

La société colombophile les « Vrais Amateurs », établie chez M. Calens, au Crétinier, à Wattrelos, rappelle aux amateurs son concours sur Creil, le lundi 23 juin, à l'occasion de la ducasse.

Mise en panier le dimanche 22 juin, de quatre à sept heures du soir.

Mise 1 fr. 50 par pigeon, dont 50 c. pour frais en convoyage.

— Le sieur Théophile Teirlinck, cabaretier au *Hussart Français*, à l'honneur d'informer les amateurs qu'il donnera un concours de pigeons voyageurs le dimanche 15 juin sur Vitry avec 15 fr. de prix d'honneur répartis comme suit:

5 francs au premier pigeon vainqueur. — 4 fr. au deuxième pigeon vainqueur. — 3 fr. au troisième pigeon vainqueur. — 2 fr. au quatrième pigeon vainqueur.

Un joli cartel sera joué par une poule de 0,25 centimes.

La mise sera de 0,75 centimes par pigeon, dont 0,25 centimes pour frais.

L'inscription des pigeons se fera le dimanche 15 juin, de 5 à 7 h. 1/2 du matin.

Poules facultatives 0,50 c., 1 et 2 francs.

La saison de bains à Boulogne. — Dimanche prochain, 15 juin, s'ouvriront officiellement, et dans des conditions nouvelles, les grands établissements des bains de mer et du Casino de Boulogne. Ils ont été affermés par la ville à une active entreprise, qui ne s'est épargnée ni peines ni dépenses pour transformer le Casino et en faire le rendez-vous le plus attrayant de la saison d'été.

Une salle de spectacle splendide dont les honneurs seront faites par les meilleurs artistes du chant et de la comédie, une salle de restaurant d'une rare élégance avec terrasses sur la plage, dirigés par les chefs du Café de l'Opéra de Paris; un nombreux orchestre qui se fera entendre selon les heures sur la plage, dans le jardin ou dans la grande salle; un salon de lecture, des salons de jeu variés, un cercle, salons réservés, un service spécial de poste, un bureau télégraphique, des bals, des matinées d'enfants, telles sont les ressources offertes aux abonnés dont la liste est dès à présent nombreuse.

Les tarifs des bains à la plage, des bains chauds et de l'hydrothérapie, des entrées au Casino, aux bals, aux représentations du théâtre sont conformes à ceux des établissements semblables dans nos grandes stations balnéaires, Aix, Vichy, Dieppe, Ostende, Trouville, etc.

Une grande fête d'inauguration aura lieu le 1er juillet.

Ephéméride de la charité roubaisienne. — 13 juin 1863. — Ouverture de la crèche Sainte-Eugénie pour les petits enfants des ouvriers. (Archives de Roubaix, Q. III, numéro 1.)

Mme Constantin Descat avait obtenu, de l'administration municipale, l'autorisation d'établir, à ses frais, cette crèche dans une partie inoccupée de l'ancien Bureau de bienfaisance, rue de Blanchemaille. La création des crèches à Roubaix complétait l'œuvre des asiles, et fut accueillie avec reconnaissance par la population ouvrière, si éprouvée en ce moment de crise industrielle.

La crèche Sainte-Eugénie fut inaugurée avec la plus grande solennité par le maire et les adjoints de la ville, la bénédiction en fut faite par Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, accompagné par M. Bernard, vicaire-général, et tous les membres du clergé de Roubaix, en présence des dames de la Société et du Comité de l'Œuvre.

Le nombre des enfants, dit le premier compte moral de cet établissement, fixé d'abord à 24, a dû s'élever à 32, pour répondre aux demandes pressantes des mères, et 25 attendent pour y entrer que l'administration municipale fasse agrandir le local. Vingt-six berceaux déjà offerts, seraient à y placer. Les mères favorisées du bienfait de la crèche sont très assidues et reconnaissantes. Le Comité fonde les plus grandes espérances sur l'extension de l'Œuvre. (Archives de Roubaix, Q. III, numéro 1.)

TOURCOING

Avis. — MM. les officiers et sous-officiers de la réserve et de l'armée territoriale, sont informés que le journal l'*Armée territoriale*, renfermant les décisions et les renseignements ministériels dont ils peuvent avoir besoin, se trouve à l'*Hôtel du Cygne* à la disposition des intéressés.

Jugement. — En vertu d'un jugement du tribunal de la justice de paix de Tourcoing, en date du 22 mai dernier, qui condamnait pour fraude à 500 francs d'amende, aux frais et aux dépens Clémentine Dumortier, peigneuse, la délinquante a été conduite à Lille pour purger sa condamnation.

La loi Grammont. — Une contravention a été dressée à la charge d'un boulanger de Roubaix pour mauvais traitements envers un animal domestique.

Dimanche, 15 juin, à cinq heures du soir, la *Concordia*, harmonie de la Croix-Rouge, exécutera, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux ci-après:

1. Le Cinquante-Deuxième, allegro militaire (Reland). — 2. A travers champs, marche (Reland). — 3. Ouverture de Concert (Brepsant). — 4. Le premier Bal, polka-mazurka (Route). — 5. Fantaisie sur « Joseph » (Brepsant). — 6. Gentillette, polka (Zikos).

Des chaises seront mises à la disposition du public.

LILLE

Gendarmerie. — *Médailles militaires.* — Par décret du 11 juin, la médaille militaire a été conférée à:

1re légion. — Taranne, brigadier à la compagnie du Nord, 24 ans de service, 3 campagnes.

Droma, gendarme à la compagnie du Nord, 25 ans de service, 3 campagnes.

Légion d'honneur. — Par décret du 11 juin, ont été nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur:

1re légion. — Claude-Ernest Chrétien, capitaine à la compagnie du Nord; 21 ans de service, une campagne.

1re légion. — Philogène Aubry, maréchal des logis à la compagnie du Nord; 29 ans de service, deux campagnes.

Une panique. — Jeudi après-midi, une panique s'est emparée de toutes les personnes réunies dans l'église de La Madeleine, pour la première communion.

Une des jeunes filles, avait laissé tomber son cierge allumé; le feu prit au voile de sa voisine et le consuma instantanément.

Tout le monde prit peur; ce fut un sauve-qui-peut général. L'organiste eut la bonne pensée de lancer ses plus grands jeux, l'émoi s'apaisa et l'office put continuer.

Une disparition. — Le *Progrès du Nord* parle de la disparition d'« un chimiste bien connu à Lille. »

Le journal radical attribue cette disparition à des spéculations malheureuses; mais nous croyons qu'il convient de n'accueillir ces renseignements que sous les plus expresses réserves.

Nouvelles cigarettes. — On vient de mettre en vente, à Paris, des cigarettes de tabac à 1 fr. le paquet. Ces cigarettes sont exquises et nous désommagent des infects cigares de 10 et 15 cent. Mais pourquoi ces cigarettes sont-elles exclusivement réservées à Paris ???

Vol d'obligations. — Un vol, qui dénote une précocité dans le vice, a été commis par une jeune servante de 15 ans, Julia Dubois, au préjudice de Mme Vanremoortere.

Cette jeune fille a dérobé des obligations pour une valeur assez importante.

M. de Brix, juge d'instruction, a procédé aujourd'hui à l'interrogatoire de l'inculpée et de sa mère, qu'on suppose être la complice et même l'instigatrice; toutes deux sont maintenues en arrestation.

Abus de confiance. — Les peigneurs de lin ont formé, depuis longtemps, une corporation, qui a son siége 144, rue de Paris. En vérifiant les comptes, les membres administrateurs trouvèrent un déficit de 2,000 francs. Le trésorier, interrogé, ne put expliquer ce manque en caisse et finit par avouer qu'il avait détourné cette somme pour ses propres besoins.

Il promit de la rembourser, à bref délai; comme ceï homme était veuf et père de cinq enfants, on ne le poursuivit pas.

Il y a un mois, on apprenait qu'une somme de 900 francs déposée à la Caisse d'épargne, au nom d'un sociétaire, comme cela se faisait quand la société avait de l'argent en caisse, avait été retirée par le trésorier; le sociétaire, au nom duquel le dépôt avait été fait, n'avait donné aucun pouvoir. Alors la Société se réunit et décida qu'une plainte serait déposée au commissaire de police.

Sur cette plainte, la police a arrêté, dans son domicile, rue St-Sauveur, le trésorier, Victor Lemaire, qui était surveillant des écoles académiques.

Lemaire a été conduit à la maison d'arrêt.

Faux en écritures. — La police de sûreté avait reçu un mandat d'arrêt contre un nommé Vuillard, ancien commis des contributions à Riom (Puy-de-Dôme), condamné par contumace pour faux en écritures et détournements.

Jeudi, il a été arrêté place des Reigneaux, où il demeurait depuis peu de temps, sur une plainte en filouterie d'une somme de 18 fr. 70, au préjudice d'un traiteur.

L'interrogatoire qu'il a subi à la sûreté, a fait connaître son identité.

Suicide. — Nous avons annoncé hier qu'un suicide avait été commis au bois de la Deûle. Informations prises sur les causes de ce fait déplorable, il résulte que l'infortuné jeune homme, dont les facultés étaient quelque peu troublées depuis plusieurs années, a cédé à un accès d'aliénation mentale.

Encore un jugement en leur faveur! — « Je certifie que, depuis que je fais usage de vos célèbres Pilules Suisses à 1 fr. 50, dont la réputation est à juste titre connue, je me porte toujours bien; aussi, pour en propager les bienfaits, j'engage tout le monde à les employer. Je le déclare hautement: vous avez rendu à l'humanité et à la médecine un immense service. Je digère mieux, je ne souffre plus des reins; on ne peut exprimer les bienfaits qu'on ressent après en avoir fait usage; elles n'occasionnent aucun malaise, elles sont d'un emploi facile, avantage sérieux sur les autres produits similaires. Si mon appréciation peut vous être de quelque utilité, je vous autorise volontiers à la publier.

« H.-J. CAZEAUX. Dunkerque. »

A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

« *Lecteur!* Si vous ne voulez pas être trompé » en achetant les *Pilules Suisses*, exigez rigoureu- » sement sur la boîte la *Croix blanche* sur fond » rouge, et le nom du fabricant sur la bande: A. » Hertzog, ph., 28, rue de Grammont, à Paris. » 2079 à

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 12 juin

Présidence de M. HEDDE, vice-président

La veuve Sidonie Ladot, est une petite vieille bien proprette, bien patiente, bien résignée; si elle a commis un délit, ce doit être le plus léger, le plus pardonnable; aussi ne comparait-elle devant le tribunal correctionnel que pour répondre d'une prévention de mendicité.

M. le Président. — Pourquoi avez-vous mendié?

La prévenue. — Monsieur, je vais dire ma petite position et tout ce que j'ai fait, comme au confessionnal; si vous y trouvez à reprendre, ça sera à votre convenance, excepté, s'il vous plaît, de m'envoyer en prison, vu que je n'y respire pas à mon aise.

M. le Président. — Ainsi vous reconnaissez avoir demandé l'aumône sur la voie publique?

La veuve Ladot. — Un moment! Un moment! Pas pour moi! Vous allez voir: Telle que vous me voyez, j'ai onze sous et demi à manger par jour; j'en ai ma suffisance et des fois de reste; mais on a des voisins et des voisines qui ont des petits enfants. Vous savez que l'ouvrage ne va guère, les

FEUILLETON DU 14 JUIN — (N° 9.)

RAYMONDE

PREMIÈRE PARTIE

III

(Suite).

Je vous ai parlé d'un vieil oncle qui habite à quarante lieues d'ici, dans le Morvan; je suis son filleul et